

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 13 décembre 2022 à 18 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2022-12-395

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
 - 1.3 Adoption du budget
 - 1.4 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2022-12-396

1.3 ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ADOPTER, pour l'année 2023, les prévisions budgétaires au montant de 19 484 950 \$:

REVENUS	BUDGET 2023
Taxes	15 549 112 \$
Paiements tenant lieu de taxes	159 282 \$
Autres sources de revenus locales	2 823 658 \$
Transferts	952 898 \$
Total des revenus	19 484 950 \$

DÉPENSES	BUDGET 2023
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	2 430 889 \$
Sécurité publique	4 276 163 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Transport	5 165 693 \$
Environnement	3 223 129 \$
Aménagement, urbanisme	618 581 \$
Loisirs et culture	2 120 553 \$
Frais de financement	450 400 \$
Total des dépenses de fonctionnement	18 285 408 \$

Autres activités financières	
Remboursement en capital	1 151 542 \$
Affectations	(2 000 \$)
Immobilisations	50 000 \$
Total des autres activités financières	1 199 542 \$
Total des dépenses	19 484 950 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022-12-397

1.4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2023-2024 et 2025 :

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	2023	2024	2025	TOTAL	FINANCEMENT
Infrastructures routières et autres	2 760 000 \$	1 553 380 \$	2 167 000 \$	6 480 380 \$	Emprunt et subvention
Réseau de drainage	100 000 \$			100 000 \$	Emprunt
Bâtiments	90 000 \$	475 000 \$	500 000 \$	1 065 000 \$	Surplus, emprunt et subvention
Véhicules et équipements	344 085 \$	15 000 \$		359 085 \$	Fonds de roulement et surplus
Environnement	170 000 \$	195 000 \$	100 000 \$	465 000 \$	Fonds de roulement et surplus
Loisirs et culture	867 180 \$	3 182 320 \$	125 000 \$	4 174 500 \$	Fonds de parc, fonds de roulement, surplus, subvention et emprunt
Sécurité communautaire	120 200 \$	47 000 \$		167 200 \$	Fonds de roulement et



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

					surplus
Sécurité incendie	470 425 \$	130 000 \$	130 000 \$	730 425 \$	Surplus et emprunt
Administration	61 569 \$	141 995 \$		203 564 \$	Surplus
TOTAL	4 983 459 \$	5 739 695 \$	3 022 000 \$	13 745 154 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 18h49 à 18h52 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Bonification des activités au Parc du Grand-Héron
- Enveloppe budgétaire pour la nappe phréatique
- Hausse des valeurs

2022-12-398

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Bruno Plourde et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18h53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 13 décembre 2022.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

